Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261117-2026_48-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 9
Date de convocation : 12/11/2026
Date d'affichage : 12/11/2026

N°2026-48

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-sept novembre, légalement convoqué, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Laurent BERTHO, Maire.

Présents : M. BERTHO Laurent, M. JAGLIN Jean-Pierre, Mme JARNOUËN de VILLARTAY Sabine, M. LE DUAULT Patrick, Mme LEGOFF Françoise, Mme MACÉ Marie-France, Mme LE GAC Michelle, M. LABBÉ Marc-Antoine, M. JAGLIN Cyrille

Absent : Lucie ROBINEAU, Thierry LE FLOCH

Absent ayant donné procuration :

Secrétaire : Madame LE GOFF Françoise

2026-48

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

En application de l'article susmentionné, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2027 dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget communal de l'année 2026 comme suit :

Montant maximal autorisé

- Dépenses réelles d'investissement : 568 734.15 € (BP) + 0.00 € € (DM 1) + 0.00 € (DM 2) + 11 112.00 € (DM 3) - 19 990.00 € (DM4) = 559 856.15 €
- Montant des emprunts et dettes à déduire : 20 065.00 € (BP)
- Dépenses imprévues : 0.00 €
- Total pris en compte : 559 856.15 € - 20 065.00 € = 539 791.15 €
- **Montant autorisé :** 0.25 * 539 791.15 = **134 947.79 €**

Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 022-212202956-20261117-2026_48-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE DE
SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHÉ

Saint Gilles Vieux Marché
Village Fleuri

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres votants : 9
Date de convocation : 12/11/2026
Date d'affichage : 12/11/2026

Crédits ouverts en 2027

Chapitre	Article	Crédits votés au BP 2026 + DM + Virement (hors restes à réaliser)	Limite d'ouverture des crédits ouverts en 2027 (1/4)
204 Subvention d'équipement versées		9524,15 €	2 381,04 €
21 Immobilisations corporelles		2 292,37 €	573,09 €
23 Immobilisations en cours	231	458 225,20 €	114 556,30 €
27 Autres immobilisations financières		82 150,00 €	17 437,36 €

- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget communal de l'année 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Françoise LE GOFF

Le Maire,
Laurent BERTHO